Crédit de Fr. 1'715'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique
sur le seuil existant de la Grande Ecluse

1. PREAMBULE

Le projet de centrale hydroélectrique (ci-après "la centrale") sur le seuil existant de la Grande Ecluse est abouti. La rétribution à prix coûtant (RPC) sera attribuée dès cet automne. La concession a été délivrée par le Gouvernement jurassien sans recours en novembre 2013. Les études de projet sont terminées. Elles ont été coordonnées minutieusement avec Delémont marée basse, en parallèle d'un processus de concertation des milieux concernés, similaire à celui de Delémont marée basse. Ce processus s'est déroulé sur une dizaine d'années, comme presque tout projet d'hydroélectricité en Suisse. Suite aux inondations de 2007, le projet a été complètement repris pour garantir une intégration de cette centrale dans le concept global de protection contre les crues. Les travaux du secteur "En Dozière" ont été coordonnés dans ce sens. Une collaboration étroite a également été assurée avec l'Office de l'environnement dans toutes les étapes du processus d'octroi
de concession.

La présente demande de crédit a pour but de réaliser la centrale sur le seuil existant de la Grande Ecluse.

Vu le succès des investissements citoyens dans le domaine des énergies renouvelables rencontré à la patinoire pour l'installation photovoltaïque, le Conseil communal entend répéter ce mode de financement pour
la centrale de la Grande Ecluse avec un taux de rétribution de 2.25 % garanti sur 25 ans.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Annexé à la demande de crédit, le plan et les photomontages présentent les travaux prévus qui se composent essentiellement de :

1) la réfection du seuil existant avec rehaussement de 60 cm accepté dans la concession octroyée ;
2) la construction du local technique permettant d'intégrer les équipements électromécaniques tels que la turbine Kaplan, l'alternateur, les armoires électriques d'injection dans le réseau et les équipements de commande ainsi que les appareils auxiliaires et de manutention ;
3) le canal de prise d'eau intégré dans le bâtiment ;
4) le canal de fuite en aval, également intégré au bâtiment ;
5) les aménagements extérieurs permettant une intégration paysagère coordonnée avec Delémont marée basse dans le secteur.

La centrale sera intégrée dans le seuil existant de la Grande Ecluse. Le débit de la Sorne ne sera ainsi pas court-circuité. Il n'y aura pas d'effet d'éclusées puisqu'il n'est pas question de stocker des volumes d'eau en amont du barrage qui n'est pas prévu pour ça, mais de turbiner les débits instantanés supérieurs aux débits d'étiage. Le ruisseau de contournement sera alimenté en priorité par les débits nécessaires à son bon fonctionnement.

Le débit retenu de 3.8 m3/s et la hauteur de chute nominale nette sera de 3.62 m. La puissance électrique sera de 121 kW et production annuelle attendue sera de 550'000 kWh/an.

Des mesures de compensation écologiques très importantes (environ 10 % du budget total) permettront de revitaliser la Sorne sur le tronçon entre le pont du Patouillet et le centre d'exploitation des SID.

Tenant compte de tous les investissements, la rentabilité du projet est garantie par la rétribution RPC qui sera attribuée dès la mise en service prévue en 2015.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le phasage des travaux a été soigneusement étudié pour préserver au maximum la faune (piscicole ou autre) ainsi que les intérêts du camping. Le chantier débutera par la construction du local des équipements électromécaniques. Le seuil sera ensuite revitalisé. Enfin, le canal du Ticle sera réaménagé à son embouchure. Le dossier technique et l'étude d'impact étant tellement vastes (6 classeurs fédéraux), le Conseil communal renonce à décrire plus les travaux dans le présent message, les plans et photomontages étant suffisamment explicites. Tout le dossier peut être consulté sur rendez-vous aux SID.